



## Remise des LABELS ET TROPHEES AQUAPLUS 2017

DOSSIER DE PRESSE

**2017**

**AQUAPLUS**  
L'exigence des métiers de l'eau

**INVITATION  
PERSONNELLE**

Remise des récompenses

Salon des Maires  
et des collectivités locales  
HALL 2.2 STAND E16  
**PARIS PORTE DE VERSAILLES**

**JEUDI  
23  
NOVEMBRE**  
17h

**AMF**  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**UIE**  
Union Nationale des Industries et Entreprises  
de l'Eau et du Traitement



**LE COMMUNIQUE DE PRESSE**



**LES LABELS AQUAPLUS ENTREPRISE 2017-2020**



**LES LABELS AQUAPLUS SERVICE 2017-2022**



**LE COMITE AQUAPLUS**



**LA CHARTE AQUAPLUS**

---

Retrouvez toutes les infos sur : [www.aquaplus-info.com](http://www.aquaplus-info.com)

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

[al.makinsky@french-water.com](mailto:al.makinsky@french-water.com)

**COMMUNIQUE DE PRESSE - Sous-embargo jusqu'au Jeudi 23 novembre 2017**

## **Remise des prix Aquaplus 2017**

**Jeudi 23 novembre à 11h00**

**Stand FNTF Hall 2.2 E16**

**Salon des Maires et des Collectivités Locales**

*En présence de Denis Merville, maire de Sainneville et président de l'Association départementale des Maires de Seine-Maritime, Eric Brejoux, chef de service Connaissance et Evaluation environnementale de l'Agence Française de la Biodiversité*



**7 Labels Aquaplus Entreprise remis à 6 entreprises**

**Liste des lauréats :**

Dans la catégorie « Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable » :

- **OTV (groupe Veolia)**

Dans la catégorie « Conception et réalisation de traitement des eaux usées » :

- **OTV (groupe Veolia)**
- **Veolia Water STI (groupe Veolia)**

Dans la catégorie « conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau » :

- **CIFEC**

Dans la catégorie « *Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement* », l'entreprise :

- **Freyssinet**

Dans la catégorie « *Formations dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées* » :

- **L'Office International de l'Eau pour le Centre National de Formations aux Métiers de l'Eau (CNFME)**

Créé en 2004, le Label Aquaplus Entreprise constitue un gage de progrès et de confiance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. Il est délivré pour une durée de trois ans sur la base d'une grille d'évaluation de plus de 50 critères. Pour obtenir le label, les entreprises doivent attester de références incontestables en matière de développement durable. L'innovation des entreprises dans ce domaine représente également une part importante du dossier.



## 2 Label Aquaplus Service 2017-2022 remis à :

### **Ville de Laon – Domaine Eau potable, Pour la qualité de son service en « eau potable »**

Le Label Aquaplus sera remis à Eric Delhayé, maire de Laon

### **Chambéry métropole Cœur des Bauges - Domaine Assainissement collectif Pour la qualité de son service en « assainissement collectif »**

Le Label Aquaplus sera remis à Michel DYEN, vice-président de Chambéry métropole Cœur des Bauges

Créé en 2013, le Label Aquaplus Service récompense une collectivité pour l'excellence de son service d'eau potable ou d'assainissement collectif. La collectivité aura en prérequis renseigné l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA\*) et satisfait à l'ensemble des exigences réglementaires. Le Label Aquaplus Service est délivré pour une durée de cinq ans, sur la base d'une grille d'évaluation de 45 critères portant notamment sur la qualité du service à l'utilisateur, la gestion du service incluant la gestion du patrimoine et la qualité environnementale.

\*SISPEA : Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Retrouvez toutes les infos sur : [www.aquaplus-info.com](http://www.aquaplus-info.com)

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

[al.makinsky@french-water.com](mailto:al.makinsky@french-water.com)

### ELEMENTS CLÉS :

- La démarche Aquaplus est développée en partenariat avec l'Association des Maires de France, l'AFB et l'UIE.
- 18 Labels Aquaplus Entreprise sont actuellement en cours de validité.
- 14 collectivités ont reçu un Label Aquaplus Service
- 28 Trophées Aquaplus Réalisation ont été attribués à des maîtres d'ouvrage pour des réalisations exemplaires.
- Le Comité Aquaplus réunit près de 35 organismes publics et privés : ministères, agences de l'eau, Onema, collectivités, fédérations professionnelles.
- Le Comité Aquaplus attribue les trophées et labels Aquaplus après un examen rigoureux des dossiers de candidature. Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes environnementale, sociale et économique.

Plus d'informations sur : [www.aquaplus-info.com](http://www.aquaplus-info.com)

Retrouvez toutes les infos sur : [www.aquaplus-info.com](http://www.aquaplus-info.com)

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40 / 06 61 19 35 92

[al.makinsky@french-water.com](mailto:al.makinsky@french-water.com)



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



DOSSIER DE PRESSE - 23 novembre 2017









## LABEL AQUAPLUS ENTREPRISE

- Le Label Aquaplus Entreprise : des garanties en matière de développement durable d'une entreprise de l'eau vis-à-vis du maître d'ouvrage.
- Le Label est délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplus sur la base d'une grille d'évaluation de plus 50 critères ; le candidat doit totaliser 75 % des points.
- Le Label Aquaplus Entreprise a une durée de validité de 3 ans.

## « Label Aquaplus Entreprise » 2017-2020

### Lauréats

ACTIVITES	ENTREPRISES	Coordonnées
Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	 OTV (groupe Veolia) (renouvellement)	<b>Laurent Nugier, directeur général</b> <a href="mailto:laurent.nugier@veolia.com">laurent.nugier@veolia.com</a> Tél : 01 45 11 59 57
Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	 OTV (groupe Veolia) (renouvellement)	<b>Laurent Nugier, directeur général</b> <a href="mailto:laurent.nugier@veolia.com">laurent.nugier@veolia.com</a> Tél : 01 45 11 59 57
	 Veolia Water STI (groupe Veolia) (renouvellement)	<b>Thierry Legube, directeur commercial :</b> <a href="mailto:thierry.legube@veolia.com">thierry.legube@veolia.com</a> Tél : 01 40 83 65 52
Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	 CIFEC (renouvellement)	<b>Luc Derreumeaux, président du directoire</b> <a href="mailto:ld@cifec-sa.fr">ld@cifec-sa.fr</a> Tél : 01 46 40 49 12
Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	 FREYSSINET	<b>Christian Lacroix, directeur général</b> <a href="mailto:christian.lacroix@freyssinet.com">christian.lacroix@freyssinet.com</a> Tél : 01 47 76 79 30  <b>François Lanchantin, directeur commercial France</b> <a href="mailto:francois.lanchantin@freyssinet.com">francois.lanchantin@freyssinet.com</a> Tél : 01 47 76 79 52
Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées	 Office international de l'eau CNFME (renouvellement)	<b>Ghislaine Ferre, responsable QHSE</b> <a href="mailto:g.ferre@oieau.fr">g.ferre@oieau.fr</a> Tél : 05 55 11 47 26  <b>Joseph Pronost, directeur de site</b> <a href="mailto:j.pronost@oieau.fr">j.pronost@oieau.fr</a> Tél : 05 55 11 47 26

## Liste des Labels Aquaplus Entreprise en cours de validité

Entreprises	Activités	Année du 1 <sup>er</sup> label	Label en cours de validité
<b>BAYARD GROUPE TALIS</b>	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2015	2015 - 2018
<b>CIFEC</b>	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2008	2017 - 2020
<b>CNFME, Centre National de formation aux métiers de l'eau de l'OIEau</b>	Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées	2008	2017 - 2020
<b>SUEZ</b>	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2006	2016 - 2019
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2006	2016 - 2019
<b>FREYSSINET France</b>	Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2004	2017 - 2020
<b>GTM ENVIRONNEMENT</b>	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2013	2016 - 2019
<b>OTV</b>	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2004	2017 - 2020
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2014 - 2020
<b>PARENAGE</b>	Conception et construction de réseaux d'eau	2015	2015 - 2018
	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2015	2015 - 2018
<b>SAINT-GOBAIN PAM</b>	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2012	2015 - 2018
<b>SAINTE - LIZAIGNE</b>	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2010	2016 - 2019
<b>SCE</b>	Ingénierie du traitement des eaux	2012	2015 - 2018
<b>SOGEA Rhône Alpes</b>	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2016 - 2019
<b>STEREAU</b>	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2016-2019
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2016 - 2019
<b>VEOLIA WATER STI</b>	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2017 - 2020
<b>WANGNER Assainissement</b>	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2016 - 2019





## LABEL AQUAPLUS SERVICE





- 2017 : 5<sup>ème</sup> remise des Labels Aquaplus Service à une collectivité locale.
- Le Label Aquaplus Service récompense les collectivités territoriales pour leurs résultats d'excellence en matière de qualité, durabilité et performance des services d'eau potable ou d'assainissement collectif.
- Le dossier de candidature comporte une quinzaine de pré-requis et 46 critères ; le dossier doit totaliser 75% des points.
- Après examen du dossier, le Comité Aquaplus vérifie sur site les critères d'évaluation en matière de qualité du service à l'utilisateur, gestion du service et qualité environnementale.
- Le Label Aquaplus Service est attribué pour une durée de 5 ans.



# Lauréats du Label Aquaplus Service 2017

## 5<sup>ème</sup> Edition

SERVICE LABELLISE	COLLECTIVITES TERRITORIALES	Coordonnées
<p><b>Eau potable</b></p>	 <p><b>Ville de Laon</b></p> <p>Population desservie :            26 426 habitants            11 645 abonnés domestiques            742 abonnés non domestiques</p> <p>Longueur du réseau :            153 km</p>	<p><b>Eric Delhaye, Maire</b>  <a href="mailto:edelhaye@ville-laon.fr">edelhaye@ville-laon.fr</a></p> <p><b>Thierry Boutilly, chef du service infrastructures</b>  <a href="mailto:tboutilly@ville-laon.fr">tboutilly@ville-laon.fr</a>            Tél : 03 23 22 87 70</p>
<p><b>Assainissement collectif</b></p>	 <p><b>Chambéry métropole - Cœur des Bauges</b></p> <p>Population desservie :            126 864 habitants            62 527 abonnés domestiques            2500 abonnés non domestiques</p> <p>Longueur du réseau :            597 km</p>	<p><b>Gilles Viviant, responsable qualité</b>  <a href="mailto:gilles.viviant@chambery-bauges-metropole.fr">gilles.viviant@chambery-bauges-metropole.fr</a>            Tél : 04 79 96 86 70</p> <p><b>Jean-Maurice Venturini, vice-président délégué</b></p>



## LE COMITE AQUAPLUS

- Le Comité Aquaplus réunit 35 organismes publics et privés intervenants dans le domaine de l'eau soit plus de 50 experts représentant les Agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels,...organisés en 4 collèges :
  - Institutionnels publics
  - Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics et privés
  - Organismes techniques
  - Professionnels
  
- Le Comité Aquaplus attribue les « Labels Aquaplus Entreprise », « Trophées Aquaplus Réalisation » et les « Labels Aquaplus Service » après examen rigoureux des dossiers de candidature.
  
- Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes : environnementale, sociale et économique.



# Composition du COMITE AQUAPLUS

**Président : André Flajolet, président de la Commission Environnement et développement durable de l'AMF**

**Vice-président : Daniel MARCOVITCH**

**Président d'honneur : Serge LEPELTIER**

## Institutionnels Publics

**Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) :** Patricia Blanc

**Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, CGEDD :** Patrick MARCHANDISE

**Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, DEB :** Camille Meunier

**Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :** Coralie NOEL

**Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique :** Annie LARRIBET

**Agence Française de la Biodiversité (AFB) :** Paul MICHELET, Eric BREJOUX

## Professionnels

**Canalisateurs de France :** Alain GRIZAUD, Clotilde TERRIBLE

**FP2E :** Tristan MATHIEU, Bertrand CAMUS

**FNTP :** Dominique DEVILDER

**GCEE :** Gérard LECA

**IFAA :** Christian EMMANUEL, Jérémie STEININGER

**IFEP :** Christian LACOUR, Philippe REYMOND

**ISGH :** Gilles DUTOIT

**ITEA :** Pascal FARJOT

**SFEG :** Eric GARROUSTET

**SIET :** Georges BRETON

**STORM :** Luc MANRY

**SYNTEAU :** Guillaume de LARMINAT

**SYPRODEAU :** Fabrice LETENEUR, Gilbert BRELET

**UIE :** Jean-Luc VENTURA

## Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre publics et privés

**Association des Maires de France (AMF) :** André FLAJOLET, Pauline DELAERE

**CINOV :** Michel PETIT-JEAN

**Communauté urbaine de Bordeaux :** Pascal BOTZUNG

**Communauté urbaine du Grand Lyon :** Claude PRESLE

**Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) :** René KELHETTER, Michel DESMARS

**MEDEF :** Alexandre COLIN

**Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) :** Christian CAMBON

**Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) :** Jacques OLIVIER,

**Syndicat des eaux de la Charente Maritime :** Denis MINOT

**SYNTEC Ingénierie :** Jean FELIX, François FIEVET

## Organismes techniques

**Académie de l'Eau :** Jean-Louis OLIVER

**Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) :** Carine MORIN-BATUT

**Centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR) :** Marcel ROCHE

**Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'impact (COPREC) :** François GREMY

**Office International de l'Eau (OIEau) :** Joseph PRONOST

**Observatoire des usagers de l'assainissement d'Ile-de-France (OBUSASS) :** Karina KELLNER

**Plate-forme européenne de l'eau (WSSTP) :** Durk KROL

**AFITE :** Bruno WEINZAEPFEL

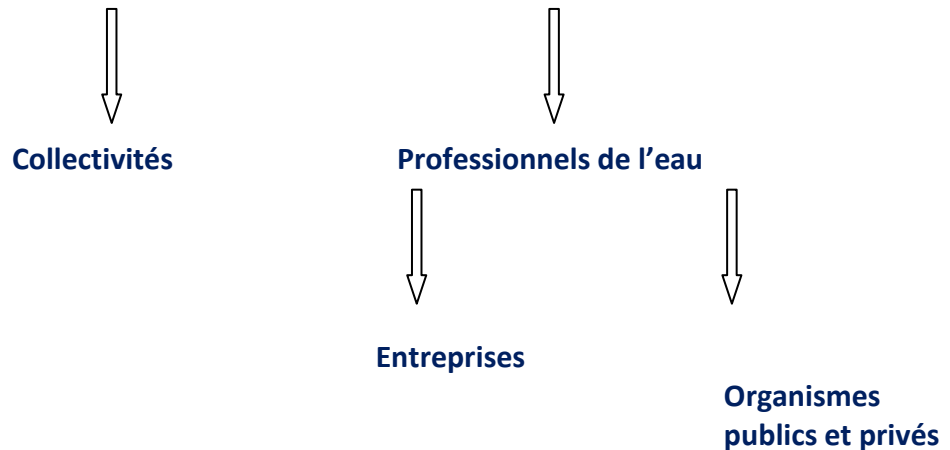
## Secrétariat technique et administratif du comité Aquaplus :

Technique : Florent BOULIER  
Communication : Anne-Laure MAKINSKY  
Secrétariat : Marion LE GOFFIC  
Délégué général UIE : Antoine MOMOT



# LA CHARTE AQUAPLUS

La Charte Aquaplus s'adresse à tous les Acteurs de l'eau



**Engagements des signataires pour le développement durable dans ses trois composantes, environnementale, sociale et économique.**

## **1 / Devoir d'intérêt général**

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les acteurs de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

Les acteurs de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement.

## **2 / Démarche de développement durable**

La démarche Aquaplus s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) (\*) SNDD :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers, à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les installations proposées par les acteurs de l'eau doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre au besoin nécessaire d'information, les éléments fournis par les professionnels de l'eau devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'environnement pris au sens large du terme.

Les professionnels de l'eau s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les professionnels de l'eau s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les collectivités et les professionnels de l'eau en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement. Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

## **3 / Engagements vis-à-vis des salariés**

Les acteurs de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

## **4 / Sécurité des biens et des personnes**

Les professionnels de l'eau s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les professionnels de l'eau s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les professionnels de l'eau fournissent les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

## **5 / Information entre les différents acteurs de l'eau**

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les intervenants sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Les professionnels de l'eau devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage, en concertation avec les différents intervenants, puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

La transparence du professionnel de l'eau doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

## **6 / Démarche de progrès et de responsabilité professionnelle**

Les acteurs de l'eau agissent dans l'intérêt des usagers. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les acteurs de l'eau s'engagent à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès et d'innovation des autres professionnels intervenants (fournisseurs, prestataires,...).

Le professionnel de l'eau doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un projet. Il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs et doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.

Garantie d'indépendance : les acteurs de l'eau signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

## **7 / Engagements financiers**

Les acteurs de l'eau signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires.

## **8 / Communication et déontologie**

Toute entreprise de l'eau bénéficiaire du label Aquaplus Entreprise pourra utiliser cette référence dans sa communication, dès lors qu'elle respectera le champ du label Aquaplus, à savoir un engagement de l'entreprise ou de l'organisme en matière de développement durable. Cette communication ne pourra être admise que pendant la durée de validité du label Aquaplus et ne devra pas prêter à confusion avec le label Aquaplus Service et le trophée Aquaplus.

Tout professionnel de l'eau partenaire d'une réalisation exemplaire pourra y faire référence dans sa communication, dès lors que cette communication respecte le champ de ce certificat. Ainsi, cette communication ne devra pas prêter à confusion avec les labels Aquaplus et ne devra pas laisser penser qu'en tant que partenaire, il est titulaire du trophée Aquaplus. La communication sur le trophée Aquaplus par le Maître d'Ouvrage précisera la réalisation concernée.



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



UIE,

Union de syndicats professionnels, adhérente  
à la Fédération Nationale des Travaux Publics



Retrouvez toutes les infos sur : [www.aquaplus-info.com](http://www.aquaplus-info.com)

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

[al.makinsky@french-water.com](mailto:al.makinsky@french-water.com)